JOSEPH EHRET

Les Baltes oubliés

MONTRÉAL 1975

JOSEPH EHRET

Les Baltes oubliés

Traduit
par Pierre Maurice

Sous le parrainage
de
Irena et Dr Leonas Kriauceliunai

Éditions Notre-Dame de la Porte de l'Aurore

MONTRÉAL 1975



DÉDIÉ
À MES AMIS BALTES

à ceux qui, dans leur patrie,
sont privés de liberté et à ceux qui,
dans la liberté, n'ont pas de patrie



FINLAND
Viipuri
HELSINKI
Hanko
SWEDEN
STOCKHOLM
Norrkoping
TALLINN
Rakvere
Narva
Paldiski
ESTONIA
Haapsalu
Tartu
Pärnu
Baltic Sea
Valga
Valmiera
Ventspils
Césis
Kuldiga
LATVIA
RIGA
Rezekne
Jelgava
Liepaja
Daugavpils
Šiauliai
Klaipėda
Panevėžys
LITHUANIA
Kaunas
VILNIUS

INTRODUCTION

L'étude du professeur J. Ehret est consacrée à un problème qui est caractéristique de l'étrange situation dans laquelle se trouve l'Europe et qui est déterminée par deux facteurs.

D'une part, la communauté internationale dispose à présent d'un grand nombre de garanties formelles de sécurité, de respect de traités et de droits de l'homme, qu'elle n'avait jamais eues dans le passé.

De l'autre, une moitié de l'Europe se trouve soumise à la domination étrangère maintenue par la force et l'oppression, en violation de la loi internationale et de la volonté des peuples respectifs.

Les pays baltes, c'est à dire l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie en sont un exemple frappant. Dans leurs relations avec l'Union Soviétique, ces trois petits pays étaient protégés par un système de traités de paix et de non-agression qui semblait constituer une muraille infranchissable. Tous ces traités ont été violés par l'Union Soviétique qui, en appliquant les accords secrets Ribbentrop-Molotov du 23 août et du 28 septembre 1939, établissant des « zones d'influence » soviétique et allemande dans les pays baltes, envahit les trois pays, les occupa et proclama leur « incorporation » avec l'Union Soviétique. Par conséquent, la situation créée par les Soviets dans les pays baltes constitue dès le commencement une violation éclatante de la loi internationale dont la gravité a peu de précédents même dans l'histoire de l'expansion agressive de l'Union Soviétique.

En ce qui concerne la Lituanie, une circonstance particulièrement tragique est à souligner. En effet, en septembre 1939, le gouvernement lituanien, sommé par le gouvernement du Reich allemand d'intervenir à ses côtés contre la Pologne, alliée de la France et de la Grande-Bretagne, refusa de s'y prêter. La conséquence en fut que Hitler, qui auparavant avait convenu avec les Soviets de considérer la Lituanie comme appartenant à la « zone

d'influence » du Reich, la « céda », toujours par un accord secret, à l'Union Soviétique, en donnant ainsi la voie libre à l'agression soviétique contre la Lituanie.

C'est pour ces violations du droit des gens et de la volonté des peuples baltes d'être libres et indépendants, que l'Union Soviétique s'efforce maintenant d'obtenir la reconnaissance internationale à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération.

Dans ces conditions, les trois peuples baltes, confiants que la démocratie n'impose pas seulement une forme de gouvernement, mais s'exprime aussi par la solidarité envers les victimes des injustices internationales, espèrent que l'opinion publique occidentale n'oublie pas les Baltes et élève sa voix en défense de leur droit à l'indépendance.

L'excellente étude du professeur J. Ehret qui, après avoir vécu 20 ans en Lituanie où il s'est distingué dans l'enseignement universitaire ainsi que par sa participation à la vie culturelle du pays, a été témoin oculaire de l'invasion soviétique, constitue une contribution importante à la connaissance des problèmes des pays baltes.

Stasys Lozoraitis
Chef du Service diplomatique de Lituanie,
ancien Ministre des Affaires étrangères

*« L'injustice s'oublie, la honte passe,
mais l'acquisition reste. »*

Marquis de Custine

Lorsque l'armée soviétique fit irruption en Tchécoslovaquie, en août 1968, avec l'appui de quelques satellites, le souvenir des insurrections écrasées en Hongrie et en Allemagne moyenne se raviva. Toutefois, bien peu de gens se rappelèrent qu'en 1940 déjà, l'Union Soviétique avait commis une violation de droits plus grave encore: la liquidation des États libres d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Et l'on savait encore bien moins que cet acte de violence n'était pas du tout un point de départ puisque, en 1918-20, l'Union Soviétique avait déjà soumis les Ukrainiens, les Géorgiens et les Arméniens. Et, dans ce même ordre d'idées, l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 ne marque pas non plus un point final; elle n'est autre que le chaînon, pour le moment le dernier, d'une politique impérialiste que l'Union Soviétique a héritée du tsarisme. Et, conformément aux plans révolutionnaires universels du Kremlin, cet impérialisme aspire à l'expansion totale du marxisme-léninisme, c'est-à-dire du communisme d'obédience russe.

Le monde encore libre d'aujourd'hui pourrait en apprendre quelque chose s'il voulait et était capable de tirer de l'histoire des conclusions formelles. Le sort des Baltes serait là une leçon sans pareille. Et même s'il y a actuellement bien peu d'espoir de voir la société occidentale, engourdie par son bien-être, se laisser émouvoir par ce malheur dont elle est pourtant consciente, il y a cependant toujours une élite pour comprendre que le destin actuel des Baltes pourrait demain déjà être le sien. Elle n'a d'ailleurs qu'à observer la poussée de l'U.R.S.S. vers l'Atlantique, représentée graphiquement à la fin de cette brochure.

Terre, pays et peuple

Qui dit Baltes, dit Estoniens, Lettons et Lituaniens qui vivent sur la côte méridionale de la mer Baltique.

Les quelque 1 800 000 Estoniens sont d'origine finno-ougrienne et reconnaissent chez les Finnois leurs plus proches parents. Alors que ces derniers s'étendaient au nord, de l'autre côté du golfe qui porte leur nom, les Estoniens, dont le nom reproduit la désignation *Aestii* qui remonte à Tacite, s'établirent sur la côte méridionale. Vivant sur un territoire de passage continuel, ils ont adopté bien des particularités étrangères sans altérer pour autant le fond de leur nature. Ceci se remarque surtout dans leur langue agglutinante qui, aujourd'hui encore, ne dément pas sa parenté plus lointaine avec le hongrois et le turc. Bien que les Estoniens soient un peuple de paysans, ils ont créé des centres urbains, à savoir: Tallinn (Reval), Haapsalu et Pernu d'où, depuis très tôt déjà, ils se lancèrent sur la mer. Ils ne furent christianisés qu'au XIIIe siècle et, comme tels, la plupart sont luthériens. Pour la culture de ce peuple, le souverain de l'époque, Gustave-Adolphe II, fonda, en 1632, à Tartu, une école supérieure qui plus tard deviendra une université de grand renom.

Au sud du pays, les Estoniens côtoient les Lettons. Ces derniers sont indo-européens comme la plupart des habitants de notre continent. De ce fait, ils se rattachent, par leur langue à flexions, à la branche orientale *Satem* des langues indo-européennes, ce qui les distingue de notre groupe occidental *Centum* aussi bien du point de vue phonétique que morphologique. Au sein de la famille *Satem,* les Lettons forment, conjointement avec les Lituaniens, le groupe baltique qui est tout différent du groupe germanique ainsi que du groupe slave. Le Letton a abandonné l'accent mobile du baltique ancien au profit d'un accent tonique sur la première syllabe des mots, ce qui entre autres aboutit à une abréviation des syllabes finales. Environ 2,5 millions de Lettons habitent dans le bassin de la Daugava. Eux aussi sont des cultivateurs attachés à la terre,

mais ils possèdent un port dans la baie profonde de Riga qui représente une seule issue vers la mer. Ceci amène un rationalisme volontariste dans le pays qu'occupent 60% de luthériens surtout du côté de la mer, et 25% de catholiques principalement à l'intérieur des terres.

Plus au sud encore, on rencontre les Lituaniens. Le Nemunas est pour les Lituaniens ce que la Daugava est pour les Lettons; près de 3,2 millions d'habitants cultivent la vallée plate du Nemunas. La capitale Vilnius représente la porte vers l'arrière-pays; à Kaunas se croisent les voies commerciales, et à Klaipéda le pays possède un port presque libre de glaces. Le peuple, plutôt continental, a conservé fortement son caractère primitif; par exemple dans la langue, l'accent mobile qui remonte à l'indo-européen en témoigne. Le lituanien est aussi ancien que le sanskrit et aussi mélodieux que le grec de l'Antiquité; c'est la raison pour laquelle des linguistes appellent volontiers le peuple lituanien « l'Adam des Européens ». La résistance aux Chevaliers de l'Ordre, grisés par la « poussée vers l'est », fit de la Lituanie le dernier bastion païen d'Europe. Ce n'est que tardivement qu'elle adopta le christianisme, surtout par l'intermédiaire des Polonais. À plus de 80% des catholiques s'ajoutent, surtout dans le cours inférieur du Nemunas, encore un 8% de luthériens. Avant la Deuxième Guerre Mondiale, une communauté juive non moins importante complétait le tableau religieux du pays. Au cours de ce conflit, cette communauté — comme d'ailleurs les autres de la région balte — fut réduite en lamentables miettes par les chemises brunes. Ici, la faute principale retombe sur le « ministre de la race » de Hitler, un certain Rosenberg élevé en Estonie, et fils d'un cordonnier d'origine allemande.

Esprit latin et caractère occidental

Bien qu'une telle différence existe entre les Estoniens finno-ougriens d'une part et les Lettons et Lituaniens d'autre part — une différence qui mérite une étude complète — la

« terre baltica », ainsi qu'un millier d'années d'histoire passées côte à côte, les ont marqués de traits de caractère semblables. Aussi le paysannerie commune, travaillant de concert, y a contribué; aujourd'hui cependant, elle perd chaque fois davantage de terrain et d'élément humain au profit des villes où croît rapidement une société industrielle qui occupe actuellement plus de 55% de la population en Estonie et en Lettonie. D'ailleurs l'attachement à la terre cède de plus en plus à l'attraction du *mare balticum* dont le nom peut provenir du balte ancien *balta* (blanc); c'est la mer d'une blancheur étincelante. Du fait que la mer Baltique est une mer secondaire de l'océan Atlantique, les Baltes sont marqués de plus en plus d'une empreinte atlantique, ce qui les différencie encore davantage de l'empire russe continental.

Une comparaison avec ce dernier démontre qu'ici également le « rideau de fer » est tombé sur la mauvaise ligne. En effet, les Baltes ont une dette envers la culture latine depuis l'époque où l'Europe s'est scindée en un orient byzantin et un occident romain. Ils sont « romains » en ce sens qu'ils voient dans la personnalité l'apanage le plus précieux du genre humain; c'est pourquoi la phrase de Gœthe: « Que le plus grand bonheur ici-bas soit la personnalité seule » est devenue un principe évident dans leur vie. Avec cet « esprit romain », les Baltes sont, conjointement avec les Polonais, les occidentaux qui vivent le plus à l'est, et pour cette raison ils ont à peine senti un souffle de l'ancienne civilisation byzantine. De ce fait, la mainmise excessive de l'État qui soumet tout à son autorité, de même que la vénération exagérée du souverain l'identifiant à un dieu, les heurtent violemment de front. Et, de la même manière que les Latins, à leur époque, s'insurgeaient contre tout asservissement à un byzantinisme théocratique, les Baltes, leurs frères spirituels, s'affirment contre le bolchévisme qui n'est qu'un néobyzantinisme laïcisé en U.R.S.S. C'est pourquoi ils se dressent contre toute répression de la liberté, contre le mépris de l'individu, contre la politique consistant à mener des troupeaux et contre la concentration

de gens dans des kolkhozes. Un fait parmi beaucoup d'autres prouve combien les Baltes ont toujours lutté contre une telle « byzantinisation »: l'emploi de l'alphabet latin, et non du cyrillique en usage en U.R.S.S.

Avec cette mentalité et cette manière de vivre, les Baltes ont souvent été de meilleurs Occidentaux que les gens d'Europe centrale qui ne connaissent pas le dur climat de tension d'une frontière culturelle. Voilà pourquoi, à l'ouest, on n'a pas apprécié à sa juste valeur ce que l'on doit à ce bastion baltique (et polonais) qui a permis à l'Occident de développer sa culture en toute tranquillité. Quand la critique occidentale estime que dans ces pays l'accroissement d'une civilisation urbaine est trop lent, c'est qu'elle oublie qu'on ne peut, en plus de la charrue et de l'épée, manier en même temps la plume. À l'ouest, on est très mal placé pour se vanter si l'on songe qu'en 1683 Vienne n'a pu être libérée qu'avec l'aide d'une armée lituano-polonaise.

La résolution de s'affirmer au nord-est complètement romain en face d'un « Byzance » moscovite a profondément modelé le comportement du Balte. En effet, il est prudent, mais pourtant il est entreprenant et d'un zèle opiniâtre. Une nature parfois hostile et un destin d'habitant d'État tampon l'ont replié sur lui-même; chez lui, la profondeur des sentiments compense son manque d'expansivité. C'est pourquoi il n'ouvre pas son cœur, mais il témoignera à un ami sincère toute sa confiance et lui offrira toute son hospitalité. Pour lui, Dieu est surtout le symbole de la justice, et il l'adore sans exagération. Mais si le luthérien le sert souvent avec la dévotion de son âme, le catholique le fait avec une consécration mystique. Éloigné de l'organisation politique pendant plusieurs siècles par des souverains étrangers, le Balte a fait de sa ferme son État, dans lequel il se retranche résolument. Voilà pourquoi son idéal est de vivre chacun pour soi; mais s'il admet les villages, il a horreur des kolkhozes. Si les circonstances s'y prêtent, il peut aussi constituer de véritables États, ce qui démontre sa forme socio-politique. Dans son genre calme et pondéré, le Balte

ne se prend pas pour autant pour un homme exceptionnel. C'est pourquoi un « *Deutschland über alles* » (l'Allemagne au-dessus de tout) retentit avec la même monstruosité que la phrase de Dostoïevsky: « Le chemin pour devenir un véritable être humain passe par l'esprit russe. » Le Balte ne connaît point de messianisme, car il sait trop bien que lui aussi porte à ses pieds la poussière du chemin par où il passe.

La côte comme destin historique

Le territoire actuel des Baltes n'est pas leur terre d'origine qui est à rechercher plus au sud, à l'intérieur du continent. De là ils se sont déplacés, d'eux-mêmes ou par contrainte, sur le territoire actuel. Là, l'archéologie révèle leur présence plusieurs siècles déjà avant Jésus-Christ. Ils ont par conséquent un droit sur cette terre. Cette patrie est un littoral, ce qui est plus qu'une affirmation banale si l'on se représente à quel point les formes d'un territoire peuvent contribuer à tracer la destinée d'un pays. Or, ces côtes ont un passé particulièrement riche; dans cet ordre d'idées, il suffit de penser un instant au Portugal, à la Norvège, au Chili ou au Viêt-nam dont le destin est marqué par les côtes. Ici, l'exemple des Baltes est un cas tout à fait classique.

D'abord, toute côte est, au commencement, une « côte d'or », car elle n'offre pas seulement une contrée habitable, mais aussi une porte vers le monde. Et c'est justement cet avantage qui attire toujours aux habitants des côtes des jaloux et des ennemis, de sorte que les peuples de la mer doivent craindre de perdre à tout moment leur possession. Cette peur a un fondement spécial dans la région balte: d'abord parce qu'il n'y a presque pas de glaces, et ensuite parce qu'il y manque la protection d'un arrière-pays. Ceci devient tristement significatif dans le cas de l'Estonie où, des 4077 kilomètres de pourtour, il n'y a que 673 kilomètres sur terre ferme. Cette situation côtière qui, à première vue, semble si avantageuse, renferme de ce fait d'immenses dangers du point de vue géopolitique.

La vie y devient vraiment un *vivere pericolosamente.* Bien que les peuples baltes soient également habitués à vivre en danger, ils ne sont toutefois pas à envier pour le sort que des « lois » géopolitiques leur réservent. Dans notre exemple, le destin des côtes n'a pas été un rêve de Riviera.

Conformément à la « loi du littoral opposé », les Danois, au début du XIIIe siècle, ont dominé la région balte pour convertir ainsi la mer en *mare nostrum.* C'est là qu'ils baptisèrent également Tallinn, de Taanalinna, qui signifie « ville des Danois ». Au XVIIe siècle leur ont succédé les Suédois qui, sans aucun doute, furent si souples que cette époque, tout comme en Finlande d'ailleurs, s'est conservée dans la mémoire comme « la période heureuse ». Ce fut l'exception à la règle.

Obéissant à une autre « pression », celle de la compensation de la terre par la mer, les Polonais avaient pénétré, au XVIe siècle déjà, dans la vallée de la Daugava où ils occupèrent également Riga sous le roi Étienne Batory, d'origine hongroise. Bien qu'ils ne pussent conserver cette ville, éloignée de leur base continentale, ils ont tout de même laissé derrière eux un héritage confessionnel, catholique romain, principalement à Latgala (Lettonie orientale). Le fait que la grande principauté de Lituanie, qui date du XIe siècle, ait commencé à sentir cette poussée vers la mer, trouve sa preuve dans le baptême réalisé surtout par les Polonais, puis dans l'union personnelle conclue en 1413 avec le royaume de Pologne, et qui est finalement devenue officielle en 1569, à Lublin.

En vertu d'une autre « loi » — celle de l'allongement des côtes — la poussée allemande vers l'est s'y est aussi déchaînée. Elle a été menée principalement par les Chevaliers de l'Ordre et de l'Épée qui, au nom de leur christianisation germanisante, se sont emparés d'une langue de littoral en faveur de l'Empire allemand. Déjà, en 1386, ce territoire s'étendait de Marienburg à Tallinn. Les véritables victimes furent alors les Prussiens, une branche baltique établie entre l'embouchure de la Vistule et la contrée de Courlande (Lettonie). Ils furent totalement exterminés au XVIIe siècle et c'est alors que Némésis,

la déesse de la vengenace, exigea que la victime léguât son nom à son agresseur qui le porte maintenant comme une marque de Caïn à travers l'histoire.

Une autre étape de cet allongement des côtes fut l'infiltration allemande de propriétaires fonciers nobles, d'intellectuels urbains, de commerçants et d'artisans. Ces « Baltes allemands » sont dignes de mention, par exemple les fameux professeurs à Tartu ou les écrivains à Riga. Mais la plupart vivaient en méprisant les natifs, sans mériter l'estime que J. G. Herder avait gagné chez les Lettons, de 1764 à 1769, à Riga, et comme de nos jours Edzard Schaper l'a gagnée parmi les Estoniens.

Pour comble de malheur, les Baltes ont encore dû subir la poussée russe vers l'ouest. De Saint-Petersbourg où il avait ouvert une « fenêtre vers l'ouest » sur territoire finlandais, Pierre Ier a immédiatement poursuivi sa marche vers les ports libres de glace à l'ouest, et ainsi, en 1721, occupa Riga. Et au moment du troisième partage de l'État lituano-polonais en 1795, Catherine II, une Allemande de Stettin, s'est encore approprié la côte lituanienne jusqu'aux portes de Klaipéda, ce qui fit tomber en mains étrangères presque toute l'activité maritime des Baltes. Sur le plan sentimental, c'était aussi un sacrifice dur à accepter; car de ce fait, la côte de « l'or dispensé par la mer », la côte de l'ambre était perdue, cet ambre qui resplendit continuellement dans la poésie balte. Déjà au Ier siècle après Jésus-Christ, Pline l'Ancien et Tacite ont loué ce joyau.

Les résultats de ces pressions géopolitiques qui littéralement menaçaient cette côte de partout, ont empêché tant les Estoniens que les Lettons de se constituer en États indépendants, chose que seule la Lituanie, qui s'enfonce dans le continent, a pu réaliser. Mais à la fin du XVIIIe siècle, cet État a disparu à son tour de la carte. Ainsi les Baltes, à la fois endurant et luttant, persistèrent dans leur espoir de récupérer leur littoral auquel ils s'attachèrent alors fortement.

Depuis le milieu du XIXe siècle, dans cette lutte, ils avaient devant les yeux la Suisse, pays de liberté. On comprend par

conséquent que le leader populaire estonien Konstantin Pæts s'y soit directement réfugié après l'échec du soulèvement de 1905 contre le tsarisme, afin d'y élaborer de nouvelles tactiques qui, plus tard, le placèrent à la tête de l'État estonien. Par conséquent, ce n'est pas non plus un hasard que le Théâtre National estonien ait joué *Guillaume Tell* de Schiller, lors de son ouverture solennelle. Aussi le poète letton Janis Rainis a trouvé, après l'échec de la révolution de 1905, un refuge en Suisse, à Castagnola (Tessin) d'où — assisté de son épouse Aspazija — il réconfortait de sa plume son peuple qui finalement obtint la liberté en 1918. À sa mémoire, un monument a été érigé à Castagnola en 1972, par ses compatriotes. Les Lituaniens voyaient aussi dans la Suisse leur idéal politique; c'est la raison pour laquelle le poète Vincas Kudirka, encore sous la domination russe, a traduit *Guillaume Tell* de Schiller en lituanien; et, dans cet esprit, beaucoup d'intellectuels — des femmes comme des hommes — sont allés à l'Université de Fribourg pour y étudier.

L'État propre, chemin vers l'épanouissement

Pendant la Première Guerre Mondiale, les Allemands avaient prévu le prolongement de leur côte de Königsberg jusqu'aux murs de Saint-Petersbourg et, inversement, les Russes s'étaient mis en marche vers l'ouest, en direction de Königsberg. Mais tous les deux épuisèrent leurs forces dans la région balte, de même que dans le reste du front oriental, de sorte que les Estoniens et les Lettons, qui avaient reçu une formation politique à l'ouest, réussirent pour la première fois à créer leurs républiques en 1918. Et les Lituaniens parvinrent, après 123 ans, à restaurer leur propre État. « Tout ce qu'ils ont recueilli, c'est, du côté de l'extérieur, un héritage de terreur; et, du côté de l'intérieur, celui du traumatisme le plus profond — c'est ainsi que l'a vu Edzard Schaper qui, établi dans le Haut-Valais (Suisse), maintenait d'étroites relations avec les Estoniens. On ne peut pas d'un seul mouvement faire

table rase de près de 800 ans de colonisation allemande en Lettonie et en Estonie. Mais il y avait beaucoup de mouvements d'émancipation, et ils se sont multipliés par le désir croissant de liberté. D'ailleurs, plus de 20 ans d'autonomie ont légitimé une fois de plus les Estoniens, les Lettons et les Lituaniens en faveur de la communauté culturelle européenne. » (Die baltischen Länder etc., p. 13)

On n'a pas beaucoup de peine à s'imaginer avec quelle ténacité les Baltes se sont attelés à cette tâche par laquelle ils cherchaient leur propre épanouissement pour ne plus se limiter à un rôle passif dans l'histoire. Après avoir lutté en 1918 pour leur liberté et leur indépendance, ils ont constitué des républiques démocratiques; ils ont cherché à se fédérer, ont adhéré de leur gré à l'Union Européenne et sont entrés dans la Société des Nations; car, d'après leurs convictions, doivent régir des normes juridiques et non ce que les géopoliticiens appellent des « lois ». Sur le plan culturel, ils n'étaient pas moins tenaces car, en 1937, les Estoniens, pour ne citer que ces derniers, ont porté leur production scientifique et artistique à 17.25 ouvrages pour 10 000 habitants, ce qui laisse loin derrière eux, par exemple, les Danois (9.25), les Suédois (4.51) et les Anglais (3.83).

Les perspectives ultérieures étaient favorables puisque l'U.R.S.S., apparemment, considérait ces États avec bienveillance. C'est ainsi qu'en 1920, elle conclut avec eux des accords de paix qui mettaient fin à la lutte des Baltes pour leur liberté, contre les Soviétiques. À ce propos, l'article 1er stipulait: « Par le présent accord, nous déclarons que tous les peuples ont droit à l'autodétermination. En conséquence, l'U.R.S.S. reconnaît la souveraineté et l'indépendance (des nouveaux États) et renonce de plein gré et pour toujours à tous les droits que la Russie possédait autrefois sur leur territoire. »

Dans cette ligne de pacification générale, l'U.R.S.S. signa avec ces républiques des pactes de non-agression par lesquels elle s'engageait en tout premier lieu à « renoncer à tout acte de violence contre leur territoire et leur indépendance ». En

outre, Moscou confirmait en 1920, par le Protocole de Litvinov, qui tire son nom du sous-commissaire aux Affaires étrangères d'alors, ses desseins pacifiques à l'égard des Baltes. Ces intentions semblaient sincères car, en 1934, le Kremlin a prorogé les pactes de non-agression jusqu'à fin 1945. À ce propos, Litvinov, promu entre temps commissaire aux Affaires étrangères, soulignait: « Le monde entier doit se rendre compte que cela n'est pas dû à des circonstances fortuites; au contraire, l'expression de notre constante politique de paix vise à assurer l'indépendance des jeunes États (baltes). »

Quelque grande qu'en fût leur satisfaction, les Baltes n'osaient tout de même pas se fier au Kremlin. Il est vrai que Lénine avait déjà annoncé le 8 novembre 1917: « Lorsqu'une nation est attaquée par un autre État, et que par la présence de troupes étrangères elle ne peut plus régler librement ses affaires, cela signifie violence et occupation. » Et encore peu de jours auparavant, le 28 octobre 1917, son Conseil des Commissaires du Peuple avait déclaré nulle et sans effet la division de l'État lituano-polonais de la fin du XVIIIe siècle. Mais peut-être toutes ces affirmations solennelles et ces accords ratifiés n'étaient-ils qu'un « recul pour mieux sauter » (en français dans le texte original)?

Pacta non servanda sunt?

À cette question répond l'accord secret conclu à Moscou le 23 août 1939 entre Molotov et Ribbentrop, les représentants de deux dictatures. Cet accord a encore été élargi le 28 septembre suivant, intégrant à la sphère d'influence de l'U.R.S.S. les républiques baltes et la Finlande « en cas de remaniement territorial et politique ».

La première conséquence de cet abandon à Moscou étaient les pactes d'assistance que la capitale soviétique, encore pendant le même automne, imposa aux gouvernements baltes, les contraignant à tolérer, sur leur territoire, des garnisons soviétiques. Après ce « cheval de Troie » vint en juin 1940

l'ultimatum qui aboutit à l'occupation fulgurante des trois pays, ce qui signifiait provisoirement la fin de l'indépendance des Baltes. L'explication donnée le 2 juillet 1940 au représentant lituanien par le président des Commissaires du Peuple Molotov (c'est-à-dire « le marteau », pseudonyme de Skriabine) au sujet de cette rupture de contrat est significative: « Vous devez comprendre que les petits États doivent disparaître. Les républiques baltes doivent par conséquent, conjointement avec la Finlande, s'incorporer à la glorieuse famille de l'Union Soviétique. Leurs peuples seront ainsi intégrés dans un système qui, dans le futur, s'imposera partout. »

Le troisième pas fut marqué ensuite les 14 et 15 juillet 1940 par les élections à l'Assemblée Nationale. On reçut une liste unique que l'on devait jeter dans une urne — devant soi la police, et derrière des soldats soviétiques, baïonnette au canon. Celui qui avait voté recevait dans son passeport un sceau spécial, sans lequel le titulaire perdait tous ses droits et, de plus, était signalé pour la déportation. Bien que beaucoup d'électeurs parvinssent à déposer le bulletin complètement déchiré, les nouvelles autorités soviétiques annoncèrent une approbation qui atteignit de 92.8 à 99.1%. Ce sont là des chiffres imaginaires que la population a rejetés avec mépris. À la suite de ces résultats truqués, des délégations des trois républiques furent convoquées au début d'août 1940 au Kremlin où elles durent demander leur admission dans l'Union Soviétique, à laquelle elles appartiennent depuis lors comme provinces.

Finalement, le quatrième pas consista, en juin 1941, en la déportation massive des élites qui n'étaient pas arrivées à fuir à l'ouest. Ainsi plus de 30 000 personnes (et ceci uniquement pour la Lituanie) furent déportées en Sibérie qui était aussi devenue la prison des nouveaux tsars.[1] La plupart du temps, ils étaient transportés dans des fourgons à bestiaux, souvent avec une lettre de voiture mentionnant, comme marchandise transportée, « gens ». Bien peu eurent la chance de

revenir des camps de travaux du Cercle Polaire; la plupart reposent sous l'immense linceul blanc de la Sibérie.

À l'ouest où la situation était sûre, nombreux étaient alors ceux qui traitaient les Baltes de poltrons et pensaient qu'ils auraient dû se défendre même à l'arme blanche. Mais chacun qui a vécu ce drame doit opposer à de tels prétentieux la question suivante: comment se défendre — devant soi une armée; derrière, la mer; nulle part un réduit et de l'ouest justement, aucune aide? Rien que contre les Lettons furent mobilisés 2000 tanks. Sûrement une résistance armée aurait anéanti presque complètement la génération en âge de procréer, compromettant ainsi la survie de ces peuples. Mais ces derniers connaissent des armes encore plus adéquates pour assurer leur existence à travers le futur; en effet le Tchèque Schweyk n'a-t-il pas là une sœur balte?[2]

Après cet outrage inouï au droit naturel et à toutes ses conventions, les États-Unis, la plus grande puissance du monde libre, n'avaient aucune raison d'approuver l'occupation des pays baltes par l'Union Soviétique. C'est pourquoi, déjà une semaine après les élections truquées (23 juillet 1940), ils déclaraient: « Dès le jour où les peuples de ces républiques ont conquis leur indépendance, le peuple des États-Unis observe avec un profond intérêt sympathisant leur progrès admirable dans leur propre gouvernement. Les États-Unis s'opposent à toute forme d'intervention de la part d'un État, malgré sa puissance, dans les affaires internes d'un autre État souverain, malgré sa faiblesse. Par conséquent, les États-Unis continueront de soutenir ces principes sans lesquels, continue la déclaration de Washington, les relations entre les nations, le règne de la raison, de la justice et de la loi, les bases de la civilisation moderne, ne peuvent être sauvegardées. »[3]

C'est pourquoi les États-Unis ont également refusé, jusqu'à ce jour, de reconnaître cette intégration par la force. C'est ainsi que l'a déclaré le 26 juin 1972 le Département d'État au président du Conseil balte de Libération: les États-Unis ne reconnaissent pas cette incorporation forcée dans l'Union Soviéti-

que. C'est la raison pour laquelle à Washington les anciennes représentations diplomatiques et consulaires sont toujours accréditées. Aussi durant son voyage à Moscou en mai 1972, le président Nixon n'a pas modifié du tout ce point de vue. « Vous pouvez donc être sûrs que nous avons clairement exprimé aux Soviétiques notre résolution de défendre la Déclaration des Droits de l'Homme. »

De la même manière Churchill, parlant pour la Grande-Bretagne, l'a souligné à plusieurs reprises: « Nous n'avons jamais reconnu les frontières de l'U.R.S.S. de 1941. Elles ont été conquises par un acte d'agression, dans une honteuse collusion avec Hitler. Les États baltes devraient être des peuples souverains et indépendants. »[4]

Cette opinion est partagée, aujourd'hui encore, par trente-cinq États, y compris le Saint-Siège. Par conséquent, ils reconnaissent toujours les anciennes représentations diplomatiques légitimes des Baltes. Le fait que la Suisse n'y adhère pas ne cadre pas du tout avec son esprit pourtant si incliné vers la liberté.

L'injustice peut-elle se prescrire?

L'invasion des républiques baltes, malgré toute l'indignation à laquelle elle a donné lieu à l'ouest, n'a pas déclenché alors l'alarme qu'elle aurait méritée, parce que les Alliés croyaient encore ne pas pouvoir en finir avec Hitler (et le Japon) sans l'aide de Staline. Mais comme l'injustice est de tout temps, environ 80 000 émigrants, prenant la représentation de leur patrie réduite au silence, n'ont jamais cessé de lutter pour ses droits. Malgré que notre monde de bien-être, qui se laisse bercer dans une fausse sécurité, ne veuille pas être dérangé, il y a des cercles responsables qui ont continuellement lancé des exhortations à ne pas oublier ceux de derrière le « rideau de fer », réduits au silence.

Ainsi le Conseil de l'Europe demanda aux gouvernements membres, le 15 juin 1960, d'appuyer les efforts des réfugiés

baltes en vue du maintien de leur culture et de leurs langues, en attendant que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie puissent prendre part comme nations libres dans nos institutions démocratiques internationales. »[5] Et, aux Nations Unies, Adlaï Stevenson, délégué des États-Unis, a répondu au mémorandum apaisant de l'U.R.S.S. du 25 novembre 1962: « Les Soviétiques ont tiré parti de la confusion de la Seconde Guerre Mondiale pour continuer de subjuguer et de coloniser leurs voisins. L'agrandissement du territoire soviétique inclut les États indépendants d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Il y a des annexions délibérées de territoires dont les gens sont épris de liberté et aussi pleinement investis de leurs droits que les peuples d'Afrique, d'Asie et des Amériques. »[6]

Dans ce sens on avait déjà stipulé, le 12 décembre 1948, à l'article 21 de la Déclaration des Droits de l'Homme: « La volonté des peuples devra être la base de l'autorité du gouvernement. Cette volonté sera exprimée en élections libres qui se réaliseront au vote secret ou par un procédé équivalent à une libre votation. »

Or la constitution de l'U.R.S.S. donne formellement aux républiques membres la possibilité de décider leur retrait de l'Union par vote populaire sur leur territoire. Mais que peuvent signifier des droits sur du papier, dans une dictature? Aussi les Soviétiques s'en tiennent-ils justement aux mots du Marquis de Custine, Français, qui a séjourné en Russie en 1839 et qui a caractérisé ainsi la politique de conquête des tsars: « L'injustice s'oublie, la honte passe, mais l'acquisition reste. »

Mais pour peu que l'on soit familiarisé avec l'histoire, on sait qu'un conquérant ne peut pas exercer de mainmise sur un peuple subjugué tant que celui-ci conserve sa dignité nationale et son idéal de liberté.

Et tel est le cas chez les peuples baltes. C'est ainsi qu'en février 1972, plus de 17 000 Lituaniens ont adressé une protestation non seulement à Brejnev mais aussi aux Nations Unies, pour dénoncer la répression en matière de religion.

Et peu après, en signe d'opposition au régime de contrainte, quatre Lituaniens dont trois ouvriers se sont immolés par le feu. À Riga, même des communistes lettons se sont soulevés publiquement contre la russification de leur patrie. On signale de semblables actions en Estonie également, bien que les Soviétiques fassent tout pour étouffer le sentiment national des Baltes. En effet, pour le moment, ils sont réduits au silence; mais c'est justement la confrontation quotidienne avec l'occupant qui renforce leur amour-propre et la conscience d'eux-mêmes, conscience qui cherche de toutes ses forces à s'affranchir de l'Union Soviétique, véritable prison de peuples.

Cette aspiration ne manque pas de perspectives, car il saute aux yeux que les grandes puissances elles-mêmes ne restent pas éternellement grandes et puissantes, et que des États immenses disparaissent souvent même plus vite que des petits. A ce propos, Mao a coutume de citer cette phrase d'un classique chinois: « Ce qui pousse haut se casse facilement. » Et puisque cette maxime vaut aussi et surtout pour l'U.R.S.S., les perspectives de cette dernière ne sont pas précisément les meilleures. Maintenant déjà, le péril jaune à l'est ne laisse rien envisager de bon à l'horizon, car là-bas il s'agit du conflit toujours plus aigu entre l'U.R.S.S. et la puissance grandissante de la République Populaire de Chine.

Ici, il convient de se rappeler que vers le milieu du XIXe siècle, la Russie tsariste, par les soi-disant « conventions inégales » c'est-à-dire par la force, a ravi à la Chine près de 1,5 millions de kilomètres carrés et que jusqu'à ce jour l'U.R.S.S. n'a rien restitué. Il en a résulté un abîme profond entre Pékin et Moscou. Et comme ce fossé s'est encore creusé davantage à cause des conflits d'ordre racial et idéologique, la dissension est devenue une hostilité qui n'exclut pas une guerre future. Mais comme une telle possibilité, devant la force croissante de la Chine, promet peu de succès à l'U.R.S.S., cette dernière court le risque d'une aventure périlleuse en cas de conflit armé avec Pékin; car le Kremlin devrait, s'il voulait résister à l'est, affaiblir son front occidental en Europe d'une manière telle

qu'ici l'U.R.S.S. peut être prise à revers. Dans ce cas, ce ne sont pas seulement les pays satellites qui en profiteraient, mais aussi les républiques baltes, soumises à l'U.R.S.S. Comme en 1905 la défaite contre les Japonais a ébranlé l'empire des tsars, dans la même mesure une telle défaite de l'Union Soviétique contre la Chine affaiblirait Moscou au point qu'un écroulement général à l'ouest serait à craindre. En 1895, Guillaume II avait appelé la Chine « le péril jaune ». Ce « péril » n'est-il pas devenu aujourd'hui un espoir qui pourrait restituer la liberté aux satellites de l'ouest de même qu'aux pays baltes occupés?

Ce n'est pas du tout une chimère, quand on sait que les Russes constituent seulement la moitié de l'armée soviétique, et que l'autre moitié se compose de soldats issus de 130 peuples différents sur lesquels le Kremlin ne peut pas compter d'une façon absolue en cas d'échec. Et l'on connaît assez la loyauté des satellites.

Du moment que du côté de la masse russe, des difficultés toujours plus grandes se posent continuellement à la direction du Kremlin — il suffit de penser à l'intelligentsia contestataire — on comprend qu'un de ses porte-parole, Andrej Amalrik, en secret bien entendu, ait pu faire paraître un écrit intitulé *L'URSS peut-elle survivre à l'an 1984?* Il s'agit là bien sûr d'une question rhétorique. Mais le fait qu'elle ait pu être posée est tout de même remarquable.

De tout cela il devrait ressortir clairement que l'U.R.S.S. n'est pas le colosse qu'elle prétend être; c'est pourquoi elle ne peut pas compter sur la possibilité de maintenir les satellites, conjointement avec les États baltes, sous sa domination. Ils ont tous été contraints brutalement à dépendre de Moscou et, en pouvant en décider librement, ils se déferaient de ces chaînes par une majorité écrasante. Il est donc plus que compréhensible que les opprimés fassent tout pour faire à nouveau sauter la porte de la liberté.

Maintenant, tout ce que nous avons dit n'est pas une sorte de suite d'une « guerre froide », mais l'aspiration légitime

d'arriver à faire triompher le droit élémentaire d'un peuple à l'autodétermination. Ce droit est un droit naturel et ne peut de ce fait être violé par aucun pouvoir humain. Celui qui, malgré tout, tente de le faire, est un « guerrier froid » qui n'a pas saisi les signes de notre temps et n'a pas encore appris que, dans leur Charte, les Nations Unies à New York ont établi que l'autodétermination est un droit inaliénable de tous les peuples.

De New York à Helsinki

Il y a lieu de se réjouir qu'Est et Ouest se rencontrent à Helsinki pour une « Conférence Européenne sur la Sécurité et la Coopération », car c'est une occasion de revenir sur l'accord contre nature que l'U.R.S.S. a signé le 23 août 1939 avec l'Allemagne national-socialiste, en vertu duquel les États baltes furent abandonnés à l'arbitraire de l'Union Soviétique. Toutefois, à la lumière du droit naturel comme de la Charte des Nations Unies, ce contrat est nul et sans valeur puisqu'il a été conclu par-dessus les intéressés et contre leur volonté expresse. Une conférence qui vise à la sécurité et à la coopération des peuples ne peut pas reconnaître une convention qui compromet justement la sécurité de ces peuples et empêche leur coopération. C'est pourquoi les républiques baltes doivent être réintégrées au cercle des États libres. Mais si, à l'encontre de tout droit, cela ne devait pas arriver, il faudrait alors s'attendre à une résistance farouche des Baltes. La suppression de l'État lituanien de la carte de l'Europe, en 1795, a provoqué des soulèvements en 1831, 1863, 1904 et 1917, qui ont abouti finalement à la restauration de la Lituanie et à l'établissement des républiques de Lettonie et d'Estonie. Il n'est nul besoin d'avoir des dons de prophète pour prédire que les Baltes, s'affirmant hautainement une fois de plus, ne toléreraient à aucun moment et en aucune manière la dépendance servile de l'Union Soviétique.

En automne 1972, c'est-à-dire à la veille de la Conférence

Européenne Préliminaire sur la Sécurité et la Coopération, à Helsinki, le ministre St. Lozoraitis (Rome), chef du service diplomatique lituanien à l'étranger, a attiré l'attention du Secrétaire Général de l'ONU, le Dr. Waldheim, sur tous ces points antérieurs. Et par la même occasion, il a fait allusion aux violations de droits que l'Union Soviétiques a commises à l'égard des États baltes. Rien que contre la Lituanie, elle a violé les pactes suivants:

1. le Traité de paix du 12 juillet 1920;
2. le Pacte de non-agression du 28 septembre 1926;
3. l'Accord général sur la proscription de la guerre, c'est-à-dire le Pacte Briand-Kellog du 27 août 1928;
4. la Convention du 5 juillet 1933 sur la condamnation de toute agression et
5. le Pacte d'assistance mutuelle du 10 octobre 1939.

Attendu que l'Union Soviétique a violé les mêmes traités, et de la même manière, avec la Lettonie et l'Estonie, le ministre Lozoraitis a prié l'ONU de condamner ces violations de droits et a demandé de l'assistance pour le moment où ces peuples recouvreront leur liberté, car la Charte de l'ONU et sa Déclaration solennelle des Droits de l'Homme engage tous les États membres, même les plus puissants.

Cette exhortation emphatique n'a rien à voir avec une incitation à la guerre; elle vise uniquement et exclusivement à la paix. Cette dernière est alors assurée au mieux si chaque peuple, même le plus petit, est épris de la liberté qui lui a procuré un ordre universel supérieur comme un bien inaliénable.

C'est cette paix qu'Auguste Forel, célèbre professeur à l'Université de Zürich, a demandé pour les Baltes, au milieu de la Première Guerre Mondiale déjà. « La liberté est un mot merveilleux », écrivit-il en 1917 dans le préambule d'une publication élaborée par Austra Osolin, lettonne, et parue à Olten (Suisse). « Mais elle ne sera vraie et réellement belle que lorsque tous en jouiront »

Y COMPRIS LES BALTES, QU'ON A OUBLIÉS

NOTES

1. Selon le Troisième Rapport Provisoire de la Commission ad hoc sur l'agression communiste, la Maison des Représentants des États-Unis, lors de la deuxième session de son 83e Congrès, a déclaré:

   « Le nombre de personnes exécutées, déportées ou forcées à abondonner les pays baltes pour l'U.R.S.S., a été calculé à 124 467 au cours d'une seule année d'occupation soviétique: 1940-1941. De ce total de 124 467, 59 732 en Estonie, 34 250 en Lettonie et 30 485 en Lituanie. »

   Un nombre bien plus considérable de Lituaniens, Lettons et Estoniens a été exécuté et déporté entre 1945 et 1975.

2. Schweyk est le héros d'un roman satirique de l'écrivain tchèque Jaroslav Hasek (1883-1923). Il s'agit d'un soldat tchèque qui, avec une naïveté apparente, sabote les efforts guerriers de l'armée autrichienne dans laquelle il a été enrôlé de force.

3. Déclaration du Sous-secrétaire d'État Sumner Welles, au département d'État des États-Unis. Publiée le 23 juillet 1940 dans le *Bulletin du Département d'État.*

4. Déclaration du Premier Ministre britannique Winston Churchill, adressée à son Ministre des Affaires Étrangères A. Eden, le 8 janvier 1942. Imprimée dans le troisième tome (*La Grande Alliance*) de ses *Mémoires* (voir chap 16, « Accords Anglo-Américains », p. 695).

5. Cette déclaration de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg est contenue dans le *Rapport sur la situation des États baltes lors du vingtième anniversaire de leur incorporation forcée à l'Union Soviétique.* Ce rapport a été imprimé comme le document 1173 le 23 août 1960, à Strasbourg.

6. La déclaration de Stevenson se trouve dans la collection « Documents de l'Assemblée générale des Nations Unies » (À 4985 du 25 novembre 1962). Elle y est citée dans le paragraphe intitulé « La situation de la mise en pratique de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

BIBLIOGRAPHIE

I. Pays baltes en général

Rutenberg G., *Die baltischen Staaten und das Völkerrecht,* Riga, 1923.
Rutter O., *The New Baltic States,* London, 1925.
Montford H. de, *Les nouveaux États de la Baltique,* Paris, 1934.
Klimas P., *Les problèmes de la Baltique,* Paris, 1934.
Meuvret J., *Histoire des pays baltiques,* Paris, 1934.
Kazlauskas Br., *L'Entente baltique,* Paris, 1939.
Gehrmann K., *Die baltischen Staaten, eine Brücke zwischen Ost und West,* Berlin, 1939.
Pusta K. R., *The Soviet Union and the Baltic states,* New York, 1943.
Bilmanis A., *The Baltic States etc,* Washington, 1943.
Rei A., *Have the Baltic countries voluntarily renounced their freedom?* New York, 1944.
Pick D. W., *The Baltic Nations,* London, 1945.
Chambon H. de, *La tragédie des nations baltiques,* Paris, 1946.
Vitols, Kaasik, Kajeckas, *Les annexions des États baltes,* Stockholm, 1946.
Nazi-Sovjet relations 1939/41. Documents edited by the Department of State, Washington, 1948.
Swetteham J. A., *The Tragedy of the Baltic States,* London, 1952.
Manning Ch. A., *The Forgotten Republics,* New York, 1952.
Wittram R., *Baltische Geschichte,* München, 1954.
Meissner B., *Die Sowjetunion, die baltischen Staaten und das Völkerrecht,* Köln, 1956.
Ehret J., *Die baltischen Länder, in « Europe Aeterna » II,* Zürich, 1956.
Maceina A., *Die europäische Aufgabe der baltischen Emigration, in der Sammelschrift « Die baltischen Völker usw. »*, Hannover, 1958.
Weiss H., *Die baltischen Staaten, in « Die Sowjetisierung Ost-Mittel-Europas »*, Frankfurt a. M. 1959.
Tarulis A. N., *Sovjet Policy towards the Baltic States, 1918-1940,* Notre Dame (Ind.), 1959.
Page S. W., *The Formation of the Baltic States,* Cambridge (Mass.), 1959.
Valters M., *Das Verbrechen gegen die baltischen Staaten,* Nice, 1962.
Gimbutas M., *The Balts,* London, 1963.
Schaper E., *Die baltischen Länder im geistigen Spektrum Europas,* Zürich, 1964.
Vardys St., *Soviet colonialism in the Baltic States, Baltic Review,* New York, 1965.

Bukss M., *Die Russifizierung in den baltischen Ländern,* München, 1965.
Die Deportationen im Blatikum, Stockholm, 1966.
Schnorf R. A., *The Baltic States in USA-Soviet relations,* « Lituanus », Chicago, 1966 and 1968.
Sidzikauskas V., *The problem of the Baltic States in todays world, Baltic Review,* New York, 1967.
Krepp E., *The Baltic States,* Stockholm, 1968.
Spekke A., *The Baltic case in the light of history, Baltic Review,* New York, 1968.
Sidzikauskas V., *Fiftieth anniversary of the Baltic States, Baltic Review,* New York, 1968.
Vizulis J., *The diplomacy of the Allied Powers toward the Baltic States, Baltic Review,* New York, 1968.
Ehret J., *Die vergessenen Balten,* in *Civitas,* Luzern, 1969.
Rauch G. von, *Geschichte der baltischen Staaten,* Stuttgart, 1970.
Rei A., *The Drama of the Baltic peoples,* Stockholm, 1970.
Ehret J., *Baltisches Schicksal,* Basel, 1970.
The Baltic Committee in Scandinavia, *The Baltic States 1940-1972,* presented to the « European Security and Cooperation Conference », Stockholm, 1972.

II. Peuples et États baltes en particulier

Estonie

Martna M., *L'Estonie,* Paris, 1920.
Kruus H., *Grundriss der Geschichte des estnischen Volkes,* Tartu, 1932.
Kant E., *Bevölkerung und Lebensraum Estlands,* Tartu, 1932.
Chambon H. de, *La république de l'Estonie,* Paris, 1936.
Antik R., *Estland in fremden Sprachen,* Tartu, 1936.
Cathala J., *Portrait de l'Estonie,* Paris, 1937.
Jackson F. H., *Estonia,* London, 1948.
Uustala E., *The History of Estonian People,* London, 1952.
Eliaser E., *Estonia — Past and Present,* Stockholm, 1959.
Kareda E., *Estonia,* Toronto, 1961.
Oras A., *Estonian literature in exile,* Lund, 1967.
Vahter L., *Estonia-Success story of freedom, Baltic Review,* New York, 1968.
Mägi A., *Estonian Literature,* Stockholm, 1968.
Under M., *La pierre ôtée du cœur* (Gedichte, übertragen von M. Dequerker), Paris, 1971.

Lettonie

Cakste J., *Die Letten und ihre Latvija,* Stockholm, 1917.
Salito P., *L'âme du peuple latvien,* Riga, 1923.
Bilmanis A., *Latvia in the making,* Riga, 1928.
Balodis F. (ed.), *Die Letten,* Riga, 1930.
Segreste M., *La Lettonie,* Paris, 1930.
Puaux R., *Portrait de la Lettonie,* Paris, 1937.
Urch R., *Latvia — Country and people,* London, 1958.
Spekke A. u. a., *Lettonia,* Rome, 1939.
Wittram R., *Die Staatswerdung Lettlands usw.,* Riga, 1939.
Bilmanis A., *The history of Latvia,* Princeton, 1952.
Spekke A., *History of Latvia,* Stockholm, 1951.
Lamey B., *Lettland in der europäischen Schicksalsgemeinschaft,* Eutin, 1952.
Watson H. A. G., *The Latvian Republic,* London, 1965.
Karklina R., *Formen des Widerstandes im Baltikum,* 1940-1968.
Silde A., *Resistance movement in Latvia,* Stockholm, 1972.

Lituanie

Vyduanas W. St., *Litauen usw.,* Tilsit, 1916.
Klimas P., *Der Werdegang des litauischen Staates,* Berlin, 1919.
Ehret J., *Litauen usw.,* Bern 1919 (français Genève, 1920).
Salkauskis St., *Sur les confins de deux mondes,* Genève, 1919.
Harrison E. J., *Lithuania — Past and present,* London, 1922 (New York [2]1945).
Benedictsen A., *Lithuania — the awakening of a nation,* Stockholm, 1924 (dänisch schon 1895).
Mauclère J., *Sous le ciel pâle de la Lituanie,* Paris, 1926.
Ehret J., *Litauen, Staatslexikon* III, Freiburg i. Br. 1929.
Senn A., *Kleine litauische Sprachlehre,* Heidelberg, 1929.
Turchi N., *La Lithuania,* Roma, 1933.
Senn A., *The Lithuanian language (A characterization),* Chicago, 1942.
Chase Th. G., *The story of Lithuania,* New York, 1946.
Jurgéla C. R., *The History of the Lithuanian nation,* New York, 1948.
Jungfer V., *Litauen — Antlitz eines Volkes,* Tübingen, [2]1948 (auch franz. und englisch).
Harrison E. J., *Lithuania's fight for freedom,* New York, 1952.
Senn A., *Storia della Letteratura Lithuana,* Roma, 1957.
Senn A. E. *The emergence of modern Lithuania,* New York, 1959.
Vardys St., *Lithuania under the Soviets,* New York, 1965.

Hellmann M., *Graundzüge der Geschichte Litauens,* Darmstadt, 1966.
Gerutis A. (ed.), *Lithuania,* Washington, 1969.
Ehret J., *Vom Adam der Europäer,* Basel, 1971.
Ehret J., *The Forgotten Balts,* Chicago, 1974.
Ehret J., *Los Balticos Olvidados,* Buenos Aires, 1974.

L'avance de l'Union Soviétique vers l'Atlantique après la Seconde Guerre Mondiale

le « rideau de fer » — Frontière occidentale de l'U.R.S.S.

Menacés dans la région atlantique	**Finlandisés** par l'U.R.S.S. du côté occidental du « rideau de fer ».	**Satellisés** en 1946/48 par l'U.R.S.S. à l'ouest de sa frontière occidentale	**Incorporés** à l'U.R.S.S. en 1940
Les autres États européens appartiennent à différentes organisations dont voici les principales:			
Atlantique ←			→ U.R.S.S.
1948 **Conseil de l'Europe** (caractère politique, Strasbourg). 1949 **Pacte de l'OTAN** (caractère militaire, Bruxelles: dix États d'Europe occidentale, et en outre la Grèce, la Turquie, les États-Unis et le Canada). La France s'en est retirée en 1966. 1958 CEE = **Communauté Économique Européenne (Marché commun).** (Caractère économique avec tendance à l'intégration, Bruxelles.) 1959/60 **AELE** = **Association Européenne de Libre Échange.** (Caractère économique, neutre).	**Finlande 1948.** (Langue finno-ougrienne; pacte d'assistance avec l'U.R.S.S.) **R.F.A.** = **République Fédérale Allemande 1972.** (Langue germanique; Traité de l'Est.) **Autriche 1955.** (Langue germanique; Traité d'État.)	**Pologne** (Langue slave occidentale; soulèvements en 1956 et 1970). **R.D.A.** (République Démocratique Allemande, langue germanique; soulèvements en 1953.) **Tchécoslovaquie.** (Langue slave occidentale; en 1968, « le Printemps de Prague », insurrection.) **Hongrie.** (Langue finno-ougrienne; insurrection en 1956.) **Roumanie.** (Langue latine; « Titoïsme » de Ceausescu.) **Bulgarie.** (Langue slave méridionale; alphabet cyrillique; les autres, alphabet latin.) Liés à l'U.R.S.S. en 1949 par le **Comecon** sur le plan économique et en 1955 par le **Pacte de Varsovie** sur le plan militaire.	**Estonie** (Langue finno-ougrienne.) **Lettonie** (Langue balte; protestation en 1971 contre l'empiètement économique russe.) **Lituanie** (Langue balte; en 1972, quatre jeunes gens s'immolent par le feu. Troubles à Kaunas; pétition de 17 000 croyants, adressée à Brejnev et à l'ONU.